



## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 avril 2017**

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 14 ; absents : 5 ; votants : 18

Présents : Vincent Colom, Christophe Castanet, Martine Piovesan, Bernard Azam, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Bernard Houles, Claire Julien, Jocelyne Bonnet, Cédric Micoulaud, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Daniel Albert, Christian Bru, Jean-Louis Collet et Raymond Ortin.

Absents excusés : Christophe Castanet (pouvoir à Christelle Cabanis), Pierre Escouboué (pouvoir à Bernard Azam), Fabienne Perrot (pouvoir à Cédric Micoulaud), Sandrine Boutié (pouvoir à Stéphanie Emile-dit-Bigas) ; Absents : Laura Foulquier



La séance s'ouvre par un hommage solennel à la mémoire de **Jean-Pierre Piovesan**, décédé dimanche 26 mars à l'âge de 67 ans. Elu de 1983 à 2014, il a été successivement conseiller municipal puis premier adjoint, mais également membre et président du SIAEP du Pas-des-bêtes et a siégé à la communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Vote des taux communaux
- Présentation du budget principal prévisionnel 2017
- Attribution des subventions aux associations
- Budget assainissement : vote du montant de la surtaxe d'investissement
- Présentation du budget assainissement prévisionnel 2017
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

### **Vote des taux communaux**

Les baisses de dotations de l'Etat imposent aux collectivités une gestion très rigoureuse et impliquent des économies en termes de fonctionnement et de personnel. Les efforts menés jusqu'alors permettent toutefois de proposer une imposition communale à taux constant par rapport à 2016. En n'augmentant pas la part communale de l'impôt sur le foncier et l'habitation, la Municipalité contribue à limiter l'endettement des ménages et ce grâce à une gestion maîtrisée des budgets.

PART COMMUNALE	En 2016	En 2017
Taxe d'habitation	9,51 %	9,51 %
Foncier bâti	20,68 %	20,68 %
Foncier non bâti	88,82 %	88,82 %

En 2017, la recette supplémentaire espérée s'élève à **7 267 €** pour un produit attendu estimé à **504 534 €**.

Vote à l'unanimité

### **Présentation du budget principal prévisionnel 2017**

Le budget principal prévisionnel pour 2017 est proposé à l'équilibre de la façon suivante :

- Section de FONCTIONNEMENT: **1 135 170,00 €**
- Section d'INVESTISSEMENT : **330 335,79 €**

Vote à l'unanimité

## Attribution des subventions aux associations

		Décision du conseil municipal
<b>AMICALE BOULISTE :</b>	<b>150 €</b>	Vote à l'unanimité
<b>ADMR :</b>	<b>500 €</b>	Vote à l'unanimité
<b>ASLL :</b>	<b>2 000 €</b>	Vote à l'unanimité
<b>CLUB DES AINES :</b>	<b>550 €</b>	Vote à l'unanimité
<b>ECOLE :</b>	<b>5 300 €</b>	Vote à l'unanimité
	{ 2 500 € Coopérative 2 800 € Voyage	
<b>CRECHE :</b>	<b>15 000 €</b>	Vote à l'unanimité (F.Perrot ne prend part au vote)
<b>TENNIS CLUB :</b>	<b>2 000 €</b>	
<b>MJC :</b>	<b>63 500 €</b>	Vote à l'unanimité
	{ 19 000 € ALAE 31 500 € ALSH 4 500 € NAP 2 500 € action jeunes 2 000 € SSTV 500 € Fèsta occitana 3 500 € Participation CAE	
<b>TOTAL :</b>	<b>89 000 €</b>	

## Budget assainissement : vote du montant de la surtaxe

Le budget Assainissement étant un budget annexe, la part communale de la surtaxe d'assainissement permet d'équilibrer la section d'exploitation, mais aussi d'assurer le financement des investissements. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter le montant cette surtaxe pour 2017. Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, ce taux est maintenu à **0,59 € HT le m<sup>3</sup>** pour une recette attendue de **32 450 €**.

Vote à l'unanimité

## Présentation du budget assainissement prévisionnel 2017

Le budget assainissement prévisionnel pour 2017 est proposé à l'équilibre de la façon suivante :

- Section d'EXPLOITATION : **63 068,82 € HT**
- Section d'INVESTISSEMENT : **109 249,41 € HT**

Vote à l'unanimité

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

### • Elections des députés

Pour les prochaines élections législatives (1<sup>er</sup> tour, dimanche 11 juin et 2<sup>ème</sup> tour, dimanche 18 juin), le bureau de vote ouvrira ses portes à **8h00** et les refermera à **18h00**.

Pour voter, chaque électeur doit être muni de sa **nouvelle carte électorale** signée et **obligatoirement d'une pièce d'identité**.



### • Nouvelles modalités pour la délivrance des CNI

Depuis le 7 mars, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes.

### • Nuisances sonores

Avec les beaux-jours reprennent les travaux d'extérieur, le jardinage et les tontes, toutefois nous devons veiller à respecter la tranquillité de nos voisins. En effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h et les samedis de 9h à 12h et de 15h à 20h**